



PROCES-VERBAL DU 10 AVRIL 2024

**VILLE
D'AUTERIVE**
Haute-Garonne

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à 20h30
Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René AZEMA, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 28
Présents : 25
Procurations : 3
Absent : 0
Votants : 28

PRESENTS : AZEMA René, HOAREAU Cathy, MASSACRIER Joël, TENSA Danielle, TATIBOUET Pascal, DUPRAT Monique, CASTRO Patrick, Joséphine ZAMPESE, GACH Gabriel, ROBIN Philippe, MELINAT Annick, BERARD Mathieu, TERRIER Marie, PONTHEIU Philippe, PRADERE Nathalie, ELIAS Manuel, BERNIERE Alain, DELAVEAU-GUERNIER Martine, KSOURI Younès, SANS Gérard, VOISIN Nadia, GALLET Didier, SCAPIN Patrice, CAVALIERI D'ORO Patricia, OLIVEIRA Éric

REPRESENTES :
Martine BORDENAVE par Joséphine ZAMPESE
Mohammed BOUSSAHABA par Patrick CASTRO
Ghislaine GALY par Martine DELAVEAU-GUERNIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Madame Cathy HOAREAU est désignée secrétaire de séance

DELIBERATIONS

N°4-1/2024 Vote du budget primitif 2024 – Budget Communal

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Budget Primitif de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

EN FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Chapitre 002	1134167.23	Chapitre 011	2 630 553.00
Chapitre 013	180 000.00	Chapitre 012	5 700 000.00
Chapitre 042	261 807.00	Chapitre 014	8 080.00
Chapitre 70	447 888.00	Chapitre 023	1 872 697.23
Chapitre 73	1 048 741.00	Chapitre 042	500 000.00
Chapitre 731	6 363 160.00	Chapitre 65	1 004 524.00
Chapitre 74	2 355 251.00	Chapitre 66	194 100.00
Chapitre 75	116 000.00	Chapitre 67	50 000.00
Chapitre 76	76 476.00	Chapitre 68	78 456.00
Chapitre 77	50 000.00		
Chapitre 78	4920.00		
TOTAL	12 038 410.23	TOTAL	12 038 410.23

EN INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Chapitre 021	1 872 697.23	Chapitre 040	261 807.00
Chapitre 040	500 000.00	Chapitre 041	10 000.00
Chapitre 041	10 000.00	Chapitre 10	2000.00
Chapitre 10	650 114.00	1068	652 210.01
1068	527 800.00	Chapitre 16	866 007.45
Chapitre 13	2 578 670.89	Chapitre 20	260 074.65
Chapitre 16	1 000 000.00	Chapitre 21	936 911.80
Chapitre 21	389 000.00	Chapitre 23	4 246 787.29
Chapitre 4541201	11 650.00	Chapitre 204	242 000.00
		Chapitre 4541101	11 650.00
R 001 Solde d'exécution d'inv. Reporté eau	652 210 .01	D 001 Solde d'exécution d'inv. Reporté	702 693.93
TOTAL	8 192 142.13		8 192 142.13

Monsieur le Maire

Page 17 pour ceux qui l'ont sur leur ordinateur et page 2 C1 pour pour les autres.

Je commence par les dépenses d'investissement. Alors, on voit que sur les dépenses d'investissement, on a un total de 5 685 773,74 en dépenses d'équipement, c'est-à-dire environ un million de plus que l'année dernière, le budget était à 4 608 000. Cela fait un total de dépenses réelles de 7 217 000 contre 6 772 000 l'année présente, c'est-à-dire en gros 500 000 euros de plus. Le détail est à la page 33, c'est-à-dire la page qui est marquée 3 A1 pour ceux qui ne l'ont pas sur l'ordinateur.

Alors, je commence par le chapitre 20. Donc, on a dans ce chapitre 20 dans le budget 260 000. Et sachant qu'il y a déjà 79 975 qui sont des restes à réaliser, et 17 985 qui font partie des autorisations de programme. Donc sur cette ligne-là, on retrouve dans les RR, on en avait déjà parlé, donc je ne le reprends pas. Sur les programmes nouveaux, c'est 100 000 euros pour le PLU, et ensuite diverses études sur la Maison Pince, sur l'OPAH-RU. Ensuite, sur le 204, donc subvention d'équipement versée. Alors versée, pas encore. Il y a déjà 100 000 euros qui concernent comme chaque année notre promesse de participation pour l'aire d'accueil des gens du voyage à la communauté de communes. Donc quand elle se réalisera, on pourra verser ces 100 000 euros, vu l'entente avec la communauté de communes. Ensuite figurent 80 000 euros, ça concerne le fonds de concours pour le SDEHG, et 62 000 euros, c'est un premier point, éventuellement le terrain pour l'OPAH-RU, si on doit abonder, on a prévu au cas où, je pense que ça risque fort d'être retardé. En 21, je ne vais pas détailler tout le 21. Simplement, un terrain nu, 150 000 euros, pour la caserne des pompiers. Ensuite, en bâtiments publics, en tout on a environ 300 000 euros. Et dans les autres constructions, 182 000 euros. En particulier dedans, il y a des toilettes publiques pour 60 000 euros. Et en installation de voiries, c'est le boulevard Séverine. Au chapitre 23, en 23-12, alors c'est la page suivante, page 34, et c'est toujours la même page pour ceux qui ont le papier. Donc en 23-12, là ça concerne le parc de la médiathèque. En 23-13, il y a le boulodrome, le gymnase du lycée et l'école Zola. En 23-15, les pistes cyclables, le début du giratoire de Gifi, le pôle routier et l'urba de la route de Mauressac. En 23-18, 120 000 euros, c'est la piste d'athlétisme. En 238, c'est pour le gymnase du lycée, donc, c'est un versement à l'ARAC qui paye les factures. Voilà pour les dépenses d'équipement.

Les recettes, maintenant. Les recettes sont à la page 18, 2C1, c'est encore 2C1, page 18, recettes d'investissement.

Alors on peut voir qu'en total des recettes d'équipement, on a 3 967 000 contre 3 258 000 l'année précédente, c'est-à-dire on a 700 000 euros de plus qu'en 2023. La recette, c'est ce surplus et on va le voir tout à l'heure, ce sont les subventions. Et le détail est à la page 37, qui est la page III A3 pour ceux qui ont le papier. Donc le chapitre 13, ce sont les subventions. Alors là-dedans, on a le 13-21, les fonds verts pour Zola, l'Etat pour le gymnase du lycée, les fonds verts pour le parc de la médiathèque et la piste cyclable Gare-Lycée. Sur le 13-22, donc pour la région, il y a le gymnase du lycée, il y a le boulodrome et la Maison Pince. Sur le 13-23, pour le département, il y a donc la piste cyclable, l'urbanisation route de Mauressac, le boulodrome, le gymnase du lycée et le pôle routier. Et à part le 13-461, donc l'état, c'est la DETR pour le boulodrome.

Donc ensuite, en recettes, on a 1 million d'emprunt, on a les ventes, donc de la trésorerie et de la Maison Loumeng, on a ensuite le FCTVA, et la taxe d'aménagement. 11 650 euros ensuite, c'est la maison à côté de l'église, qu'on a soutenue pour qu'elle ne tombe pas sur l'église. Et ça, donc en 145. D'ailleurs, je n'ai pas parlé tout à l'heure, c'est ce qui a occasionné

le fait qu'on vous envoie un deuxième budget, puisqu'on avait omis. Alors, quand on avait voulu payer, on demandait ce titre de 11 650 euros au propriétaire, alors que pour la première partie de 14 000 euros, rien ne nous avait été dit. 11 650 euros, la trésorerie nous a demandé de passer donc en 45 (opérations pour compte de tiers), à la fois en recettes et en dépenses. Et donc on le trouve ici, en recettes.

Enfin, de faire une opération en 45 avant de pouvoir demander cette somme au propriétaire, qu'on a mise au 704 en fonctionnement, on le verra tout à l'heure. Et c'est ça qui faisait la différence entre les deux budgets qu'on vous avait proposés. Il n'y avait vraiment que ça. Ensuite, donc j'en suis où ? Donc il y a 021, le virement de la subvention de fonctionnement, donc 2 672 000, 500 000 euros les amortissements. Et en plus, en fond de page suivante, il y a éventuellement des frais d'études, si on a besoin. On marque une ligne, 10 000 euros, si on a besoin d'intégrer des frais d'études en cours d'année. Voilà pour l'investissement.

En fonctionnement, donc on est sur la page 20 ou la page 2C2. Pour les dépenses, et page 21, à côté pour les recettes. Alors si on fait une analyse des dépenses qu'on vous propose, on voit qu'on a un total, dans le chapitre 011, charges à caractère général, de 2 630 553 euros, qu'on peut comparer au budget précédent. Mais ce budget précédent, il avait été modifié. Donc, on avait enlevé 60 000 euros. En fait, dans le budget avec DM de 2023, il n'y avait que 2 650 171. C'est-à-dire à peu près la même somme que maintenant. On est sur la partie 011, stabilité des dépenses. Au chapitre 012, on compare 5 700 000. En fait, ce n'est pas 5 550 000, mais après DM, ça faisait 5 610 000. Et là, si on compare, on a une augmentation de 1,6 %, qui sera de 2,1 % si on compare au compte administratif de 2023.

Sur le chapitre 65, on propose 1 004 524 contre 1 094 000, c'est-à-dire qu'on a une baisse de 8 %. Sur le chapitre 66, c'est un peu différent : on a aussi une baisse, mais on avait fait une décision modificative, vous vous en souvenez, pour payer l'indemnité de remboursement de l'emprunt structuré. Et donc en fait, on n'avait plus dans ce chapitre 239 000, mais on avait 488 000 sur le budget. C'est-à-dire qu'on aurait 60 % de baisse.

Si on compare maintenant le total des dépenses réelles de fonctionnement, on a 9 665 000. On voit que dans le premier budget précédent, on avait 9 659 000, donc stabilité. Mais si on compare au budget avec DM de 2023, qui montait donc non plus à 9 669 000, mais à 9 957 000 on se retrouve une baisse de 2,44 %. D'un budget à l'autre, on a en dépenses de fonctionnement une baisse de 2,44 %.

Maintenant, sur les recettes, c'est page suivante. Ici, en recettes, on a, d'une part, une baisse dans le 013. Première ligne, on avait 357 000, on propose seulement 180 000. Pourquoi ? Parce que, d'une part, déjà, l'année 2023, on n'avait que 267 472 euros sur cette ligne, du fait que ce que nous rembourse le CCAS pour l'emploi de l'assistance sociale ne figure plus dans le 0,13, mais figure dans le chapitre 70. Et ce sera à nouveau dans le chapitre 70, mais en plus de ça, on aura encore une baisse, puisqu'on a transféré le budget de l'eau à Réseau 31, et que le personnel qui était payé par le budget de l'eau, on n'aura plus les remboursements du budget de l'eau au budget général.

Donc on propose seulement 180 000. Sur le chapitre 70, on a 447 000, on avait proposé 425 000 dans le budget précédent, ça fait 5,1 % de plus. Sur le 73, impôts et taxes, on propose 1 048 000, on avait 1 090 000. Une baisse de 3,86 %. Sur le chapitre 731, là on avait 5 696 000, on a 6 363 000, ça fait une augmentation de 11,7 %, c'est du fait de l'augmentation d'une part des bases et de l'autre part du taux du foncier bâti. Sur les dotations et participations, on a très peu de changements, 2 355 000 contre 2 338 000. On avait réellement 2 333 000 en 2023, c'est vraiment tout à fait stable. Ensuite, le reste, c'est plutôt marginal. On arrive à 10 642 436 comme total des recettes réelles contre 10 047 000, ce qui fait 600 000 euros de plus et 5,74 %

d'augmentation de recettes. Ça nous donne une épargne de gestion, si on fait la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, d'environ 1 200 000 euros. Cette épargne était seulement de 820 000 en 2023. Là, c'est 1 200 000 euros, sur le budget ça peut être supérieur encore quand on fera le CA. Et si on a davantage de recettes et moins de dépenses, ce 1 200 000 peut être encore augmenté.

Ce qui nous donne si on enlève 1 200 000 les remboursements d'intérêt qui sont de 194 000 euros, environ un million d'épargne brute. Et si on enlève à ça le remboursement des emprunts en capital, environ 870 000, il reste 130 000 euros d'épargne nette. C'est mieux que ce qu'on avait au CA. On a réussi à rééquilibrer les comptes. Qu'est-ce que je veux dire de plus ? On ira sur le détail si vous posez des questions. Ensuite, on peut aller à la page 64. Je vais vous dire comment ça s'appelle. Ça s'appelle 4B1.2. Ce qu'on voit, c'est le capital restant dû au premier janvier. Je vous rassure, il est le même qu'au 31 décembre de l'année précédente, donc 8 325 826,48. Il y a toujours une dette qui est dans la moyenne des dettes des communes semblables.

Ensuite, page 80, ça donne page IV, B7.4 C'est le ratio d'endettement par rapport à nos garanties d'emprunt. Vous voyez qu'il est de 9,96 %, bien en deçà des 50 % qu'on ne peut pas dépasser. Ensuite, sur la page 97 ou la page grand quatre D3, je vous propose de la changer par rapport à celle qui vous a été mise sur le bureau tout à l'heure. Elle avait été faite à partir du moment où on était contraints de fournir le budget 12 jours ouvrables avant la date du conseil, on n'avait pas encore les éléments. Donc je l'ai refaite avec les éléments d'une part des bases corrigées, et d'autre part, du taux de foncier bâti qui n'est plus de 49,31 comme c'était marqué sur cette page-là, mais il est bien de 48,61. Si je reprends maintenant la note de synthèse qui vous a été fournie, on a parlé d'à peu près tout sauf peut-être que dans le chapitre 68, on nous demande de faire les provisions de 78 456 euros. Ces provisions-là, elles vont servir pour ce qu'on doit encore payer pour le budget de l'eau puisqu'il y avait des dépenses qui concernaient 2023 qui n'avaient pas été payées, en particulier les fuites des gens qui ont demandé de réduire la facture. Ça figure sur ce qu'on doit payer. Bien sûr, ça nous sera remboursé par Réseau 31 puisque c'était compté dans notre budget. Qu'est-ce qu'il y a à expliquer ?

On a vu le 45 tout à l'heure, 11 650 dans les dépenses d'investissement qui est à la fois en recettes et en dépenses. Ensuite, il y a le solde d'exécution de l'eau de 652 000 qui figure à la fois en dépenses et en recettes avec 652 000 d'un côté, mais 702 000 de l'autre, il y a autre chose sur cette ligne. Ça, c'est ce qu'on devra reverser à Réseau 31. Ça a été versé sur notre compte et on devra le reverser pour payer au moment de la convention, c'était le résultat du budget de l'eau. Si vous avez besoin de plus de détails et si vous avez des questions à poser, je vous écoute.

Monsieur GALLET

Quelques questions. Au niveau des opérations patrimoniales, on passe de 240 000 à 10 000 ?

Monsieur le Maire

Oui, c'est ce que je disais tout à l'heure, l'année dernière on a fait pas mal de reprises de frais d'études, on avait intégré des frais d'études.

Monsieur GALLET

D'accord, pour 240 000 ? Et les immobilisations, vous ne les y mettez pas là ?

Monsieur le Maire

On ne sait pas combien on aura de frais d'études à intégrer, donc on a mis 10 000 juste pour le prévoit. C'est une opération d'ordre, ça n'influe pas le budget.

Monsieur GALLET

Sur les restes à réaliser sur les 340 020, 89, il y avait deux subventions qui faisaient partie des restes à réaliser. Elles concernent quel programme ?

Monsieur le Maire

Vous l'avez eu, ça.

Monsieur GALLET

Région et département, mais vous n'avez pas précisé. Ça n'est pas précisé au compte administratif.

Monsieur le Maire

Je les ai, je vous les donne. Ça concerne d'une part la région, il y a un acompte pour le fonds de mobilité active sur l'itinéraire gare-ZI Lavigne, étude urbaine d'aménagement des espaces publics et des mobilités, accessibilité du centre culturel et rénovation de l'ancienne gendarmerie. En tout, ça fait 115 613 euros.

Il y a les travaux du pool routier pour le conseil départemental et la rénovation du centre culturel, ça fait en tout 114 205,93 et la DETR de l'État pour l'église de la Madeleine, 114 200 euros.

Monsieur GALLET

D'accord, merci. En recettes de la section de fonctionnement, vous ne prévoyez pas de FCTVA ?

De la section de fonctionnement ?

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur GALLET

Il y en a toujours, en principe ?

Monsieur le Maire

On n'a rien à prévoir là puisque c'est l'État qui nous le donne maintenant directement. On ne nous a rien donné en fonctionnement.

Monsieur GALLET

Parce que vous aviez prévu 15 800 ?

Monsieur le Maire

Non, je n'avais pas prévu 15 000. L'État nous avait dit : "Vous aurez 15 000." Là, il nous a dit zéro.

Monsieur GALLET
Et pour quelle raison ?

Monsieur le Maire
Je ne sais pas, c'est le calcul qui est fait par l'État vous le savez très bien aussi bien que moi.

Monsieur GALLET
Pas du tout parce que moi je l'ai...

Monsieur le Maire
On ne déclare plus le FCTVA.

Monsieur GALLET
Je le déclare et puis j'ai les recettes.

Monsieur le Maire
Oui, mais les recettes, on les a.

Monsieur GALLET
Vous mettez zéro en recettes ?

Monsieur le Maire
On les a en investissements, 357 000.

Monsieur GALLET
Sur les produits financiers au 76, on avait 1 000 en recettes inscrits à 76 476 et sur les produits spécifiques il y avait 10 000 en passé, on passe à 50 000. C'est la page trois B2.
La page trois B2. Pouvez-vous me préciser la ligne ?
Les articles 76, 88 et 773. Il y en a pour 126 000 476 euros en tout.

Monsieur le Maire
Je ne me le suis pas noté, c'est la comptabilité qu'il a placée. C'est peut-être ce qu'on prévoit, que nous rembourse Réseau 31 sur ce qu'on a mis en provision, mais je n'en suis pas sûr.

Monsieur GALLET
Parce que vous avez provisionné à hauteur également de 76 000, c'est ça ?

Monsieur le Maire
Oui, 78 000, peut-être que là-dedans il y a 76 000, qui sont pour le budget de l'eau.

Monsieur GALLET
Il y a la provision ?

Monsieur le Maire
C'était une provision qu'on a faite, je vous l'ai dit tout à l'heure, mais qui va nous être remboursée par Réseau 31, donc on l'a mise aussi en recettes.

Monsieur GALLET

Mais ce ne sont pas les mêmes montants.

Monsieur le Maire

Mais parce que dans l'autre, il n'y a pas que ça. C'est 68, il y a autre chose sur cette ligne-là dont je n'ai pas les détails.

Monsieur GALLET

Et au chapitre 77 ?

Monsieur le Maire

Au chapitre 68-17, il y a 78 456. Une partie pour le budget de l'eau et le reste, il doit y avoir 2000 euros qui correspondent à une provision au cas où.

Monsieur GALLET

Et au 773, le 50 000 ?

Monsieur le Maire

50 000, on provisionne au cas où il y aurait des mandats annulés, ce sont des provisions.

Monsieur GALLET

En recettes, je parle. Au 773 en recettes, vous provisionnez ?

Monsieur le Maire

Je ne l'ai pas noté, désolé.

Monsieur GALLET

C'était tout pour ce qui me concerne.

Monsieur SCAPIN

J'ai été surpris par les dépenses d'énergie. Vous estimez baisser de 200 000 euros de 25 % et je trouve ça très surprenant. On passait de 800 000 l'an dernier à 600 000 cette année.

Monsieur le Maire

800 000, c'est ce qu'on avait dans la décision modificative. Je ne l'ai pas là, mais on n'avait dépensé que 620 000 sur cette ligne. C'était sur le CA, on n'avait que 620 000 de dépenses.

Monsieur SCAPIN

Ensuite, j'ai noté aussi une augmentation des indemnités de fonction, 65 311. Jusqu'à présent, c'était toujours la même chose et là, on passe de 119 000 à 127 000.

Monsieur le Maire

Écoutez, simplement, ça suit l'augmentation puisqu'on a été augmentés aussi avec le point d'indice. On a été augmentés comme les agents.

Monsieur SCAPIN

Et ensuite, sur le 62.33, Foire Expo, il n'y a pas de foire cette année, c'est ça ?

Monsieur le Maire

Elle sera en 2025.

Monsieur SCAPIN

On était sur un rythme de deux ans jusqu'à présent ?

Monsieur le Maire

Oui, mais on passe à trois ans.

Monsieur SCAPIN

Et ensuite, je me posais des questions sur toutes les autorisations de programmes.

Monsieur le Maire

Oui, mais il y a un détail tout à l'heure. Ça figure aussi dans la suite.

Monsieur SCAPIN

Ça figure aussi dans le BP.

Monsieur le Maire

On peut le voir maintenant, si vous voulez.

Monsieur SCAPIN

Ça sera bien tout à l'heure aussi. Après, je m'étais noté, la FCTVA, je n'ai plus la page, le montant estimé est de moitié par rapport à l'an dernier ?

Monsieur le Maire

Oui, je préfère ne pas trop en parler parce que je crois que celui de l'année dernière, il était largement surévalué. Comme ce n'est pas moi qui fais le calcul, c'est l'État qui a fait le calcul. Je ne vais pas protester.

Monsieur SCAPIN

D'accord. Et ensuite, je voudrais revenir aussi sur la dépense de 150 000 euros pour l'achat du terrain de la caserne. Ça, c'est maintenu ?

Monsieur le Maire

Ah oui, bien sûr.

Monsieur SCAPIN

Je trouve ça un peu bizarre quand même que la commune ait donné ce terrain au franc symbolique il y a 60 ans et le rachète maintenant à 150 000 euros.

Monsieur le Maire

D'abord, il n'y avait pas que ce terrain-là, il y avait tout le terrain autour.

Monsieur SCAPIN

Toujours pour le même euro symbolique.

Monsieur le Maire

Là où était construite la cité Bel-Air, c'est tout à l'euro symbolique, mais c'était à condition de construire des logements sociaux. Là, ce n'est plus la même chose.

Monsieur SCAPIN

D'accord et sur une compétence caserne du SDIS, ce n'est pas la nôtre.

Monsieur le Maire

S'il n'y avait pas eu la caserne là, il y aurait eu un projet fait par l'OPH 31 sur ce terrain. Ce qu'on leur propose, c'est de faire cette opération sur un autre terrain qu'ils vont nous payer et ça équilibrera les sommes

Madame CAVALIERI D'ORO

Ils le payent combien ? Vous avez fixé le prix de ce terrain ?

Monsieur le Maire

On l'a passé en Conseil, déjà

Madame CAVALIERI D'ORO

Je sais, mais je vous redemande le prix, je n'avais pas vu le prix

Monsieur le Maire

C'était 123 000 euros, je crois

Madame CAVALIERI D'ORO

Donc moins cher que...

Monsieur le Maire

On a mis 150 000 euros sur le budget au cas où on aurait d'autres achats à faire.

Monsieur OLIVEIRA

J'ai été surpris des ratios en première page. Au 31/12 N moins un, il y avait un chiffre et au premier janvier ce ne sont pas les mêmes.

C'est au premier janvier, donc il devrait reprendre les chiffres...

Monsieur le Maire

Non, au 31 décembre c'était fait avec le compte administratif, donc les chiffres de 2023. Là, c'est fait avec le budget 2024. C'est normal si les chiffres sont différents puisque les montants sont différents partout.

Monsieur OLIVEIRA

Je pensais que c'était chiffré par rapport à l'année, pas au premier janvier.

Monsieur le Maire

Non, ce sont les chiffres par rapport au budget.

Monsieur OLIVEIRA

Pour la ligne 663.15, formation des élus. J'ai vu, qu'il y avait un petit problème. Normalement, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction théorique. Et ensuite, les crédits qui ne sont pas consommés sont reportés automatiquement sur l'exercice du mandat, donc le compte n'y est pas.

Monsieur le Maire

On corrigera.

Monsieur OLIVEIRA

Sinon, le budget n'est pas sincère. La ligne budgétaire n'est pas sincère.

Monsieur le Maire

Pour 1000 euros, le budget n'est pas sincère. Il y a 20 millions de budget. Pour 1000 euros, le budget n'est pas sincère. Ce n'est pas possible.

**Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Autorise à Mr le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%**
- Investissement : 7.5%**

Autoriser M. le Maire à prendre toutes mesures et signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 24

CONTRE : 4 (Mrs GALLET, SCAPIN, OLIVEIRA et Mme CAVALIERI D'ORO)

Délibération affichée et publiée le 15/04/2024

Reçue en Sous-Préfecture le 15/04/2024

N°4-2/2024 Autorisations de programme et répartition des crédits de paiement (AP / CP)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, il convient de revoir les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement en fonction de l'avancement des travaux.

L'autorisation de paiement relative au boulodrome couvert sera clôturée afin que cette opération soit entièrement rattachée au budget 2024.

Aménagement parc urbain							
Autorisation de programme	2021						
montant initial	350 000						
crédits de paiements	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
montant	0.00 €	3 012.00 €	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	150 000.00 €	96 988.00 €
réfection emile zola							
Autorisation de programme	2023						
montant révisé	1 821 000						
crédits de paiements	2023	2024	2025	2026			
montant	12 240.00 €	480 000.00 €	700 000.00 €	628 760.00 €			
boulodrome couvert							
Autorisation de programme	2024						
montant initial	553 500						
crédits de paiements	2024						
montant	553 500.00 €						
passerelle pont							
Autorisation de programme	2021						
montant initial	2 500 000						
crédits de paiements	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
montant	10 800.00 €	16 848.00 €	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	1 200 000.00 €	1 172 352.00 €
itinéraires cyclables							
Autorisation de programme							
montant révisé	2 075 135						
crédits de paiements	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
montant	10218.56	74823	231 466.80 €	628 000.00 €	840 845.00 €	289 781.64 €	
voirie							
Autorisation de programme							
montant initial	1 814 494						
crédits de paiements	2023	2024	2025	2026			
montant	523 504.30 €	684 498.00 €	399178	207313.7			
2024	urbanisation route de maressac			283 120.00 €			
	ralentisseurs bd séverine			30 000.00 €			
	pool routier			371 378.00 €			
Modification et révision PLU							
Autorisation de programme							
montant initial	167 985						
crédits de paiements	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
montant	7740	29 340.00 €	34 275.00 €	48 000.00 €	40 000.00 €	8 630.00 €	
gymnase							
Autorisation de programme							
montant initial	5 640 000						
crédits de paiements	2023	2024	2025	2026			
montant	333 000.00 €	1 325 000.00 €	3 823 264.00 €	158 736.00 €			

Monsieur SCAPIN

La question que je voulais vous poser tout à l'heure. J'ai regardé sur le BP, sur la page 2B1, il est fait référence aux autorisations de programme. Et je ne comprends pas les différences de montant qu'il y a entre le BP et la délibération qu'on s'appête à voter. Notamment sur la piste cyclable, sur le BP il y a une autorisation de programme de 855 000 euros et sur la délib, elle est à 2 075 000.

Monsieur le Maire

Ah non, sur le BP il n'y a pas l'autorisation de programme, il n'y a que les crédits de paiement sur le BP.

Monsieur SCAPIN

C'est marqué autorisation de programme ?

Monsieur le Maire

Oui, mais ça fait partie de l'autorisation de programme. Il n'y a que les crédits de paiement qui sont indiqués là.

Madame HOAREAU

La totalité de la somme de l'APCP. On inscrit chaque année les crédits de paiement qui correspondent à chaque APCP.

Monsieur SCAPIN

Dans ce cas-là, il y a quand même 200 000 euros qui se baladent sur la piste cyclable. Puisque comme vous le dites, des crédits de paiement de 855 000 euros sur le BP, il y en a 628 qui sont prévus sur le tableau des APCP.

Monsieur le Maire

Alors, est-ce qu'il n'y a pas des restes à réaliser dedans ?

Monsieur SCAPIN

Pour l'école Émile Zola, c'est pareil. Dans le tableau des APCP, il est prévu 480 000 euros de dépenses en 2024 et 821 000 sur le BP.

Monsieur le Maire

Si on dépasse ces crédits de paiement, il faudra qu'on revote les crédits de paiement au moment où on dépassera. Ou prévoir plus large, mais...

Monsieur SCAPIN

Et ensuite, c'est pour faire une petite remarque par rapport au montant des investissements. Sur les premiers budgets qu'on a votés en début de mandat, on investissait en projet 1,5 million, 2 millions par an. Donc je suis d'accord avec vous que le gymnase du lycée, presque 4 millions l'année prochaine, c'est l'équivalent de deux années rien que pour ce projet.

Monsieur le Maire

Mais on ne peut pas le retarder, puisqu'il faut qu'il soit ouvert en même temps que le lycée. On ne peut pas étaler sur une année de plus. D'autres remarques ?

Madame CAVALIERI D'ORO

Au niveau des ralentisseurs, vous notez 30 000 alors que la dernière...

Monsieur le Maire

Quand on a fait les budgets, on ne savait pas comment ça allait nous coûter. Quand on a fait les budgets, on ne savait pas encore le montant. Je vous le rappelle au moins qu'on l'a envoyé plus de 15 jours avant. Donc la prévision, c'était ce montant-là.

**Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

- **DECIDE** de modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessus ;
- **DIT** que les montants des AP/CP seront ajustés en fonction des besoins financiers réels et de l'avancement physique des opérations concernées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

***Délibération affichée et publiée le 15/04/2024
Reçue en Sous-Préfecture le 11/04/2024***

N°4-3/2024 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Contrat de Territoire pour la mise en accessibilité et rénovation énergétique de l'école Emile Zola

RAPPORTEUR : Monsieur TATIBOUET

La ville d'Auterive a fait de la transition énergétique une priorité du mandat. Elle souhaite s'engager et participer à l'atteinte des objectifs de transition énergétique et écologique du PCAET, de la stratégie REPOS et des engagements de la France dans la lutte contre le changement climatique.

C'est pour cela que la Ville a débuté en 2020 l'élaboration d'une stratégie énergétique sur son patrimoine bâti. Cette dernière a été finalisée et approuvée en février 2021, avec le concours de l'AREC Occitanie.

De plus, la Ville est lauréate de l'appel à candidature de l'ADEME pour mettre en place un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) sur son parc bâti. Cette démarche et l'accompagnement proposé ont démarré en 2022 et doivent s'étaler pendant plus de 4 ans. Ce travail devrait permettre à la ville d'améliorer sa gestion immobilière et énergétique de façon plus exemplaire.

Pour mettre en œuvre rapidement ces priorités et s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés dans le calendrier proposé, des aides financières à l'investissement sont nécessaires. De plus, la Ville

souhaite également répondre aux objectifs fixés par le décret tertiaire. Ce programme de travaux sur l'école ZOLA permet de répondre aux objectifs de réduction fixés pour 2050.

Il est constitué des actions suivantes :

-Actions sur la régulation et l'utilisation des bâtiments : régulation des chauffages, mise en place de robinets thermostatiques, optimisation des réseaux de chauffage, mise en place d'une programmation horaire pour la VMC, optimisation de l'éclairage

-Actions sur le bâti : isolation thermique par l'extérieur, isolation des combles, remplacement des menuiseries, isolation des planchers-bas.

-Actions sur les systèmes : mise en place d'une VMC double-flux dans les salles de classes, pompe à chaleur

Le cout total du projet est estimé à 1 881 666.00 € HT.

Monsieur SCAPIN

Juste une observation : le montant a encore bougé entre les délibérations.

Monsieur TATIBOUET

Oui, là on a un montant plus affiné qui est le résultat du travail du bureau d'études. C'est vrai que les montants évoluent au fur et à mesure que l'étude évolue. Au départ, c'est un montant qui est basé sur des diagnostics.

Monsieur SCAPIN

Je ne parle pas par rapport au projet.

Monsieur le Maire

Oui, mais ce montant c'est pareil, on l'a eu après la préparation du budget.

Ce qui compte dans notre budget, c'est qu'on puisse payer avec notre budget les entreprises en cours d'année.

Monsieur SCAPIN

On va demander plein de subventions pour tout ça, avec Émile Zola ? Ou c'est parce que le montant a évolué qu'on redemande les subventions ?

Monsieur le Maire

On n'avait pas fait la demande pour le contrat de territoire et du département.

Monsieur TATIBOUET

Uniquement pour le fonds vert.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

Approuve et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental l'inscription du projet de rénovation et mise en accessibilité de l'Ecole Emile Zola au Contrat de Territoire ainsi que l'octroi d'une subvention, la plus élevée possible et de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Délibération affichée et publiée le 15/04/2024
Reçue en Sous-Préfecture le 11/04/2024

N°4-4/2024 Demande de subvention auprès de la Région pour la mise en accessibilité et rénovation énergétique de l'école Emile Zola

RAPPORTEUR : Monsieur TATIBOUET

La ville d'Auterive a fait de la transition énergétique une priorité du mandat. Elle souhaite s'engager et participer à l'atteinte des objectifs de transition énergétique et écologique du PCAET, de la stratégie REPOS et des engagements de la France dans la lutte contre le changement climatique.

C'est pour cela que la Ville a débuté en 2020 l'élaboration d'une stratégie énergétique sur son patrimoine bâti. Cette dernière a été finalisée et approuvée en février 2021, avec le concours de l'AREC Occitanie.

De plus, la Ville est lauréate de l'appel à candidature de l'ADEME pour mettre en place un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) sur son parc bâti. Cette démarche et l'accompagnement proposé ont démarré en 2020 et doivent s'étaler pendant plus de 4 ans. Ce travail devrait permettre à la ville d'améliorer sa gestion immobilière et énergétique de façon plus exemplaire.

Pour mettre en œuvre rapidement ces priorités et s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés dans le calendrier proposé, des aides financières à l'investissement sont nécessaires. De plus, la Ville souhaite également répondre aux objectifs fixés par le décret tertiaire. Ce programme de travaux sur l'école ZOLA permet de répondre aux objectifs de réduction fixés pour 2050.

Il est constitué des actions suivantes :

- Actions sur la régulation et l'utilisation des bâtiments : régulation des chauffages, mise en place de robinets thermostatiques, optimisation des réseaux de chauffage, mise en place d'une programmation horaire pour la VMC, optimisation de l'éclairage
- Actions sur le bâti : isolation thermique par l'extérieur, isolation des combles, remplacement des menuiseries, isolation des planchers-bas.
- Actions sur les systèmes : mise en œuvre chaufferie centrale plaquettes, mise en place d'une VMC double-flux dans les salles de classes.

Le cout total du projet est estimé à 1 881 666.00 € HT.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

Approuve et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région l'inscription du projet de rénovation et mise en accessibilité de l'école Emile Zola ainsi que l'octroi d'une subvention, la plus élevée possible et de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

***Délibération affichée et publiée le 15/04/2024
Reçue en Sous-Préfecture le 11/04/2024***

N°4-5/2024 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de récréation de l'école Emile Zola

RAPPORTEUR : Monsieur TATIBOUET

La ville d'Auterive a fait de la transition énergétique une priorité du mandat. Elle souhaite s'engager et participer à l'atteinte des objectifs de transition énergétique et écologique du PCAET, de la stratégie REPOS et des engagements de la France dans la lutte contre le changement climatique.

En plus de l'élaboration d'une stratégie énergétique sur son patrimoine bâti, la commune souhaite travailler sur les aménagements extérieurs de ces locaux.

L'école Emile Zola fait partie d'un projet de rénovation énergétique et de mise en accessibilité ; sa cour de récréation sera réaménagée, désimperméabilisée et végétalisée. Ce projet répond à plusieurs enjeux tels que le bien-être des élèves et du personnel, la préservation de la biodiversité et la gestion intégrée des eaux pluviales.

Un diagnostic partagé sera réalisé avec tous les acteurs de ce site. Sur la base des préconisations, un plan d'aménagement sera défini comme suit :

- Des revêtements naturels perméables (sols enherbés, sable...)
- Des plantations d'espèces végétales diversifiées et locales
- Des aménagements favorables à la biodiversité (nichoirs, hôtels à insectes...)
- Des récupérateurs d'eau...

Le coût total du projet est estimé à 74 286,00 € HT

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

Approuve et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'eau, l'inscription du projet pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de récréation de l'Ecole Emile Zola ainsi que l'octroi d'une subvention, la plus élevée possible et de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération

Délibération affichée et publiée le 15/04/2024

Reçue en Sous-Préfecture le 11/04/2024

N°4-6/2024 Demande de subvention auprès du Fonds Vert- Renaturation des villes et des villages – Axe 2- pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de récréation de l'école Emile Zola

RAPPORTEUR : Monsieur TATIBOUET

La ville d'Auterive a fait de la transition énergétique une priorité du mandat. Elle souhaite s'engager et participer à l'atteinte des objectifs de transition énergétique et écologique du PCAET, de la stratégie REPOS et des engagements de la France dans la lutte contre le changement climatique.

En plus de l'élaboration d'une stratégie énergétique sur son patrimoine bâti, la commune souhaite travailler sur les aménagements extérieurs de ces locaux.

L'école Emile Zola fait partie d'un projet de rénovation énergétique et de mise en accessibilité ; sa cour de récréation sera réaménagée, désimperméabilisée et végétalisée. Ce projet répond à plusieurs enjeux tels que le bien-être des élèves et du personnel, la préservation de la biodiversité et la gestion intégrée des eaux pluviales.

Un diagnostic partagé sera réalisé avec tous les acteurs de ce site. Sur la base des préconisations, un plan d'aménagement sera défini comme suit :

- Des revêtements naturels perméables (sols enherbés, sable...)
- Des plantations d'espèces végétales diversifiées et locales
- Des aménagements favorables à la biodiversité (nichoirs, hôtels à insectes...)
- Des récupérateurs d'eau...

Le coût total du projet est estimé à 74 286,00 € HT

Monsieur GALLET

Au niveau du fonds vert, le préfet s'est réuni pour les fonds verts la semaine dernière. C'est ce que me disaient la sénatrice et le député.

Monsieur TATIBOUET

C'est votre question ? On a déjà eu l'acceptation d'une demande auprès du fonds vert, mais pour l'axe rénovation énergétique de l'école. Là, on le sollicite pour l'axe renaturation des villes et villages, donc c'est un autre axe du fonds vert.

Monsieur GALLET

Ce n'est pas ma question. Le préfet s'est réuni la semaine dernière au titre des fonds verts. La sénatrice et le député siégeaient.

Monsieur TATIBOUET

Quelle est la question ?

Monsieur GALLET

La question, c'est ces fonds verts sont demandés pour 2025 ou 2024 ?

Monsieur TATIBOUET

Non, ce sont des demandes qui se font au fil de l'eau sur la plateforme démarches simplifiées, on n'est pas trop tard pour faire cette demande

Monsieur GALLET

Pour 2025, je vous garantis que vous n'êtes pas trop tard.

Monsieur le Maire

Il va y avoir plusieurs sessions, vous le savez. Il n'y a pas qu'une session. Pour cette demande, qui est pour ?

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

Approuve et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Fonds Vert – Renaturation des villes et des villages – Axe 2 – l'inscription du projet pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de récréation de l'Ecole Emile Zola ainsi que l'octroi d'une subvention, la plus élevée possible et de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Délibération affichée et publiée le 15/04/2024

Reçue en Sous-Préfecture le 11/04/2024

N°4-7/2024 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Aménagement cyclable Gare-Lycée - Contrat de Territoire

RAPPORTEUR : Monsieur TATIBOUET

La commune d'Auterive est dotée d'un schéma cyclable, approuvé en Conseil Municipal le 23 octobre 2019. Il a fait l'objet de repérages à vélo, réalisés par les élus et bénévoles des groupes de travail, afin de collecter des informations sur les aménagements cyclables présents et futurs, et ainsi mettre en évidence les contraintes actuelles liées aux déplacements à vélo sur la commune. Les résultats de ces repérages citoyens ont abouti à une cartographie interactive et à un livrable final en septembre 2019 permettant de présenter les orientations nécessaires au développement des modes doux sur la commune d'Auterive.

Les orientations du schéma cyclable Auterivain prévoient d'agrémenter les aménagements existants par 5 tracés cyclables supplémentaires permettant de relier les pôles structurants de la ville et d'obtenir 17 km de voies cyclables sur la commune.

Sur le plan qualitatif, l'intérêt de ce schéma cyclable est de relier à terme les équipements structurants de la ville (gare, zone d'activités, écoles et zones de loisirs, centre-ville et lycée) et ainsi développer l'usage du vélo, toutes générations confondues, à Auterive et provoquer le "réflexe vélo" chez les Auterivains.

Le premier tronçon consiste en un itinéraire qui va de la gare à la zone Lavigne. Cet itinéraire a été présenté en conseil municipal et a fait l'objet d'octroi de subvention de l'État (Fonds Mobilités Actives), de la Région Occitanie et du département de Haute-Garonne. Un autre itinéraire est désormais projeté, de la Gare au Lycée. Il bénéficie également de l'aide du Fonds Mobilités Actives.

Ce projet d'itinéraire cyclable a pour but d'assurer la continuité entre la gare ferroviaire d'Auterive et le pôle d'activités Sud de la ville comprenant : un centre de formation agricole, la médiathèque, un parcours sportif d'accrobranche, un groupe scolaire et le lycée.

Pour rappel, ce projet d'aménagement cyclable entre dans le cadre du plan mobilité, élaboré en 2017 par le Pays Sud Toulousain, qui indique :

« Un besoin de sécurisation des déplacements à vélo et du stationnement des vélos, notamment au sein des gares... ». Ainsi l'itinéraire objet de la délibération correspond à l'action B3 du plan mobilité : faciliter les modes de déplacement doux en rendant ces déplacements plus attractifs et plus sécurisés.

Le coût total du projet est estimé à 543 662,00 € HT

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

Approuve et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental l'inscription du projet d'aménagement cyclable Gare-Lycée au Contrat de Territoire ainsi que l'octroi d'une

subvention, la plus élevée possible et de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Délibération affichée et publiée le 15/04/2024

Reçue en Sous-Préfecture le 11/04/2024

N°4-8/2024 Vote des attributions de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2024

RAPPORTEUR : Madame TENSA

Considérant la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation et au dynamisme de la ville, en application de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil municipal de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement (compte 65748) aux associations par délibération distincte du vote du budget, selon le tableau ci-annexé.

Pour permettre d'apprécier la pertinence de leurs actions au regard des sommes allouées et de l'intérêt local, il est précisé au Conseil que l'octroi de subventions au profit d'associations est conditionné par la présentation par ces dernières des justificatifs suivants :

- Identification de l'association (statuts, récépissé de dépôt en préfecture,
- Composition du bureau,
- Renseignements d'ordre administratif (nombre d'adhérents...),
- Renseignements concernant le fonctionnement de l'association (pour les associations sportives),
- Projets et actions,
- Manifestations annuelles demandant un besoin de matériel
- Bilans d'activités et financiers (BP et Compte de résultats) approuvés par l'Association

Monsieur SCAPIN

Oui, j'ai des questions concernant les critères qui vous permettent de définir ces montants.

Monsieur le Maire

On ne les a pas changés d'une année sur l'autre, mais il y a une certaine subjectivité, il faut le reconnaître.

Madame TENSA

Mais l'année prochaine, on va demander les comptes de résultat, quand même.

Monsieur le Maire

Mais on les a, les comptes de résultat.

Madame TENSA

Les comptes de résultats qui sont votés dans les assemblées générales, ça sera un point particulier.

Monsieur SCAPIN

Et sur les objectifs qui sont définis avec les associations qui touchent plus de 23 000 euros, est-ce qu'on peut avoir des exemples d'objectifs qui sont définis ?

Monsieur le Maire

On ne les a pas là, mais on peut vous les fournir, bien sûr.

Monsieur SCAPIN

On doit bien avoir deux ou trois exemples ?

Madame TENSA

On a toujours soutenu les associations et les clubs qui ont des écoles, des écoles de sport, notamment. Joël, si tu veux rajouter de choses ? Nous, on mettait l'accent là-dessus et ensuite sur l'intérêt général pour la commune. Ce n'est pas par rapport à des résultats.

Monsieur SCAPIN

C'est un critère comme un autre le fait qu'il y ait une école ou pas. Je pose la question pour savoir à peu près.

Monsieur le Maire

Sur les associations sportives, l'objectif qui est demandé, c'est plutôt de faire tout leur possible pour initier les jeunes à la pratique sportive.

Monsieur SCAPIN

Donc, c'est un nombre d'effectifs qui évolue ou ce genre de choses ?

Madame TENSA

On ne le calcule même pas comme ça.

Monsieur SCAPIN

Non, mais c'est un objectif.

Madame TENSA

On a été toujours pour soutenir les clubs sportifs dans la diversité. Peut-être qu'on n'est pas toujours d'accord là-dessus, mais on est dans la diversité, que ça puisse apporter quelque chose de divers sur la commune.

Monsieur SCAPIN

Il n'y a pas que des associations sportives, il y a aussi des associations culturelles.

Madame TENSA

Tout à fait. Je ne parle que des associations sportives, mais monsieur Massacrier qui est là peut parler des associations culturelles.

Monsieur MASSACRIER

Pour le culturel, vous avez un exemple ? Le cinéma ?

Monsieur SCAPIN

Madame Tensa dit qu'elle a toujours soutenu les associations sportives. C'est ce que je veux dire. Mais si on peut avoir un ou deux objectifs qui sont donnés au cinéma ?

Monsieur MASSACRIER

Le cinéma participe énormément à la vie des écoles en proposant des films à des prix dérisoires. Elles peuvent y accéder très facilement. Ensuite, il y a la promotion des associations qui se fait gratuitement au cinéma pour ceux qui vont au cinéma, évidemment. Ils peuvent voir, avant chaque film, ce qu'on appelle des cartons, c'est-à-dire des espèces de publicités par rapport à telle ou telle association, à l'UMA, au musée des Vieux Outils, etc. Puis il ouvre ses portes aussi pour les associations sportives pour les fêtes de fin d'année.

Madame TENSA

Juste pour terminer, j'ai vu l'aspect sportif, évidemment, mais vous avez pu lister et regarder de près tous les montants qu'on attribue aux associations. Il y a aussi des montants assez importants que l'on attribue au centre social du Foyer. Donc, il y a une diversité et un véritable soutien aux associations, tout en contenant aussi le budget. On est aussi très vigilant par rapport à ça. On est une commission de six personnes et on étudie dossier par dossier. C'est du travail.

Monsieur SCAPIN

Vous courez derrière les documents.

On peut les inviter à la discussion parce qu'ils ont participé. Il y avait Mathieu, Marie, Martine qui n'est pas là ce soir, Joël. Voilà la composition de la commission, et moi-même.

Madame TENSA

Si je peux me permettre, la difficulté, c'est quelquefois d'avoir des documents incomplets et qui ne sont pas très précis au niveau de leurs dépenses, leur budget, leur projet et leurs prévisions. On fait avec ce qu'on a. Quand on n'a pas ce qu'il faut, on le réclame en espérant qu'on va le recevoir et on finit par l'obtenir, notamment les PV d'AG, avec les rapports financiers que l'on n'a pas toujours.

Monsieur le Maire

Ça ne concerne pas celles qui ont une subvention de plus de 23 000 euros.

Madame TERRIER

Mais c'est une difficulté pour statuer, parce que c'est très inégal au niveau des documents que nous avons.

Monsieur SCAPIN

Est-ce qu'il y a des variations dans les montants alloués aux associations en fonction des projets, qui peuvent en avoir une année et pas une autre, par exemple ? Est-ce que ça peut arriver ou est-ce que c'est toujours constant ?

Monsieur le Maire

On peut, en cours d'année éventuellement, quand il y a un projet spécial, abonder. C'est pour ça qu'on prévoit en attente d'affectation 40 000 euros. C'est lié à un projet. Ce que je n'ai pas précisé aussi, c'est qu'on a globalement 25 000 euros de moins que l'année précédente sur cette ligne, du fait que le personnel communal adhère au CNAS. Donc, on a diminué la subvention d'autant, montant que l'on dépense pour le CNAS.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je voudrais faire une remarque. Dans le montant des subventions allouées doit être intégré, théoriquement, le coût des avantages en nature, c'est-à-dire les salles municipales qui sont dédiées, le ménage qui est fait, l'entretien, le coût de l'électricité et de l'eau. Ça doit théoriquement ressortir. Là, je vois que ça ne ressort jamais, d'autant pour le tennis... Globalement, je ne vais pas tous les prendre.

Monsieur le Maire

C'est le mauvais exemple.

Madame CAVALIERI D'ORO

C'est le mauvais exemple. Il n'y a pas d'électricité au tennis ?

Monsieur TATIBOUET

Mais, si ça ressort dans les dossiers. Ce n'est pas marqué là, mais ça ressort dans les dossiers.

Madame CAVALIERI D'ORO

Ce n'est pas transparent. Donc, vous ne prenez pas en compte les avantages en nature qui peuvent rentrer théoriquement dans les subventions. C'est un budget qui doit rentrer dans les subventions. D'autre part, je n'ai pas vu les avantages en nature, notamment ceux que vous allouez à l'association culturelle musulmane, puisque vous mettez... Ah non, mais c'est des... Je suis désolée, j'ai quand même le droit d'en parler. Vous pouvez me parler d'autres associations.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de demande de subvention.

Madame CAVALIERI D'ORO

Monsieur le Maire, il y a quand même une mise à disposition des salles, du ménage, de l'eau, de l'électricité. Et tout ça, ça doit partie quand même d'un budget qui doit être transparent. Dernier point, théoriquement, me semble-t-il, vous êtes le trésorier de l'association du tennis. Vous devriez non seulement sortir de la salle au moment du vote, mais même pas participer à l'élaboration du budget des subventions, puisque vous êtes partie prenante également.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas participé à l'élaboration non plus.

Madame CAVALIERI D'ORO

Que ce ne soit pas dans la commission, ça m'est égal, ce n'est pas ce que je vous demande. C'est une commission entre vous, c'est votre problème. Je ne voterai pas ce projet pour toutes

les raisons que je viens d'invoquer. Pour moi, ce n'est pas un budget sincère. Et dans une période de gestion budgétaire hasardeuse, j'eus aimé qu'il y ait une transparence totale et que tout ça apparaisse puisque ça doit apparaître dans un budget de subventions. Donc, je ne prendrai pas part à ce vote.

Monsieur OLIVEIRA

Je vais finir d'enfoncer le clou puisque tout le monde parle des associations. J'ai demandé à plusieurs reprises d'avoir les conventions des associations qui touchent plus de 23 000 euros. Ça fait plusieurs années, je n'ai toujours rien. Normalement, ce type d'association...

Monsieur le Maire

Vous ne l'aviez pas vu l'année dernière, déjà ?

Oui, sur le coin d'une table, mais je n'ai pas vu les conventions de ces cinq associations qui touchent plus de 23 000 euros.

Monsieur le Maire

Vous savez, ces conventions sont obligatoires parce que sinon la trésorerie ne paye pas.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, mais on pourrait les voir, nous aussi.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de problème.

Monsieur OLIVEIRA

Ensuite, je n'ai pas vu non plus la copie certifiée conforme de leur budget ni ce qu'ils ont fait de l'argent qu'on leur aura donné. Donc, moi non plus, je ne prendrai pas part au vote. Parce que c'est trop obscur, on ne voit rien, on fait confiance. Je ne doute pas que vous travailliez les cinq en commission, mais on aimerait bien voir ce qui se passe parce que cinq associations qui prennent quand même 70 % du budget des subventions, les citoyens le droit de regard sur comment l'argent est dépensé.

Madame HOAREAU

La demande, c'est par rapport au fait que les personnes qui sont impliquées dans un organe décisionnel des associations peuvent ne pas prendre part au vote. On demande à ces personnes de se manifester.

Étant donné que vous avez participé au débat, il sera mentionné non-participant au vote.

Vous plaisantez ou quoi ? C'est une vraie plaisanterie. Je ne reviendrai pas sur les éléments dont nous avons parlé la dernière fois, Madame Cavaliéri. Sinon, on va demander de faire comme au départ, c'est-à-dire que les gens sortent en premier de la salle, on en a déjà parlé la dernière fois. Jusqu'à présent, ici, on faisait en sorte de se faire confiance, on n'obligeait pas tout le monde à sortir. Si vous voulez absolument le faire maintenant, on le fera. Mais franchement, ça va être compliqué parce qu'il aurait fallu le dire au départ.

Madame CAVALIERI D'ORO

C'est une justification de non-participation au vote, c'est différent, c'est ça que je viens de faire. Je n'ai pas participé à un débat, je n'ai rien dit sur telle ou telle association. J'ai dit que ce n'était pas un vote pour un budget sincère, c'est différent.

Monsieur SCAPIN

Pour rebondir un peu sur le sujet, pour savoir si vous avez eu la réponse du préfet par rapport à la dernière fois où nous n'avions pas participé au vote. Vous aviez dit que vous alliez le solliciter pour savoir si c'était réglementaire ou pas. Est-ce que vous avez le retour ?

Madame HOAREAU

Ce qu'on fait dans les délibérations jusqu'à présent, c'est qu'on n'obligeait pas les gens à sortir, on les comptait toujours abstentionnistes. On mentionnait non-participant au vote, est abstentionniste.

Monsieur SCAPIN

C'est la réponse du préfet qui m'intéresse.

Madame HOAREAU

Oui, mais c'est comme ça qu'on transfère nos délibérations qui sont validées depuis le départ.

Monsieur SCAPIN

Vous ne l'avez pas sollicité ?

Madame HOAREAU

On a transmis la délibération telle qu'on la proposait la dernière fois. Soit on change les règles, mais à ce moment-là on les applique à chaque fois et vous n'êtes pas noté comme abstentionniste, à partir du moment où vous êtes présent dans la salle, vous faites partie du nombre de votants ; soit vous sortez au départ et vous ne participez ni à la délibération, ni au débat, ni au vote. Si vous voulez qu'on le fasse, on le fera, ça ne me dérange absolument pas de le faire à titre personnel. Mais ça semblait quand même compliqué de faire sortir les gens et on s'était dit qu'on pouvait rester sur ce fonctionnement. Si vous ne le souhaitez pas, on l'appliquera comme ça, mais c'est vrai que c'est quand même assez pénible.

Monsieur GALLET

Juste une petite note juridique, pour ne pas prendre part au vote, il faut avoir eu connaissance d'un débat et même avoir débattu, et la non-prise au vote, c'est la conclusion d'un débat

Monsieur BERARD

Je peux avoir la parole, deux secondes ? Il y a la loi et l'esprit de la loi, c'est-à-dire que la disposition légale de ne pas prendre part au vote a été mise à disposition des élus dans des cas de conflit d'intérêts. Après, ce n'est pas précisé dans la loi, mais la logique et l'esprit de la loi, c'est ça. Donc, l'utiliser dans d'autres cas, c'est un abus légal et c'est un peu une espèce d'originalité, de spécificité, mais qui, pour moi, n'a pas lieu et qui est en dehors du cadre de l'esprit de la loi. On ne devrait pas pouvoir y avoir recours. De fait, le dispositif légal précise

que, quoi qu'il en soit, dans le vote, ça sera considéré comme une abstention. C'est inscrit dans la loi.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je note que vous êtes toujours très démocratique. Maintenant, vous faites même les lois. C'est parfait. L'esprit de la loi, je ne savais pas qu'on était dans un esprit de la loi. La loi, je reprends. Je suis désolée, je m'exprimerai, je ne prendrai pas part au vote.

Madame HOAREAU

Vous n'avez pas demandé la parole, Madame Cavaliéri.

Ça veut dire qu'on vous fera sortir de la salle à chaque fois que vous ne participerez pas au vote, au début.

(inaudible).

Madame Cavaliéri, ce n'est pas vous qui pilotez, à ce moment-là, le conseil, d'accord ? C'est moi qui soumetts au vote à délibération. Je propose de voter à main levée pour savoir qui est pour, en tenant compte de ceux qui nous ont fait part qu'ils ne pouvaient pas participer au vote parce qu'ils considèrent, comme le disait Mathieu, qu'ils ont un intérêt. Donc, ils ne participent pas dans le sens de ce que veut la loi. Ensuite, on notera votre commentaire, mais vous serez de toute façon tous notés comme abstentionnistes. Ça reviendra au même. Alors, qui est pour ? 21. On compte aussi les deux procurations en plus, ça fait 23. Nous avons zéro vote contre, si je récapitule, et l'abstention volontaire, madame Cavaliéri et monsieur Oliveira. Je vous remercie.

Madame CAVALIERI D'ORO

C'est un vote qui n'est pas sincère, un budget qui n'est pas sincère.

Madame HOAREAU

On ne vous a pas donné la parole, vous êtes priée d'éteindre votre micro, Madame Cavaliéri. Ce n'est pas vous qui faites la police du conseil. Pour le coup vous devriez regarder les textes.

Monsieur le Maire

Vous voulez qu'on appelle la police municipale pour vous expulser, Madame Cavaliéri d'Oro ?

(Inaudible).

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures et signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 23

CONTRE 2 (Mme CAVALIERI D'ORO et Mr OLIVEIRA)

NE PARTICIPANT PAS AU VOTE : Mrs AZEMA, PONTHEIU et Mme PRADERE)

Délibération affichée et publiée le 15/04/2024

Reçue en Sous-Préfecture le 11/04/2024

N°4-9/2024 Subvention aux coopératives scolaires

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Pour l'année scolaire 2024-2025, le montant de la subvention allouée à chaque école sera calculé en fonction du nombre d'enfants inscrits au 1^{er} janvier 2024, à savoir : **822**

- Elémentaire Michelet 232 élèves
- Maternelle Michelet 131 élèves
- Elémentaire Emile Zola 218 élèves
- Maternelle de la Madeleine 110 élèves
- Elémentaire Louis Fillol 84 élèves
- Maternelle Louis Fillol 47 élèves

Il est proposé de maintenir le montant de la subvention à 19.50 € par enfant, majorée du montant de l'adhésion annuelle à l'OCCE, sur production de justificatifs.

En outre, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la subvention spécifique d'aide aux classes vertes pour les écoles élémentaires et maternelles, à hauteur de 15 € par enfant partant.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 65748 du budget primitif 2024 « en attente d'affectation »

**Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

- **MAINTIENT** le montant de la subvention aux coopératives scolaires à 19.50 € par enfant, majorée du montant de l'adhésion annuelle à l'OCCE, sur production de justificatifs
- **DECIDE** de reconduire la subvention d'aide aux classes vertes pour les écoles élémentaires et maternelles, à hauteur de 15 euros par enfant partant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2024

Délibération affichée et publiée le 15/04/2024
Reçue en Sous-Préfecture le 11/04/2024

N°4-10/2024 Extension de l'éclairage public sur la voie d'accès et le parking du futur gymnase

RAPPORTEUR : Monsieur ROBIN

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 30/10/2023 concernant **d'Extension de l'éclairage public sur la voie d'accès et le parking du futur Gymnase** - **référence : 6AT371**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Voie secondaire d'accès (entre l'entrée et le gymnase).
 - Fourniture et pose d'un ensemble d'éclairage public double feu composé d'un mât cylindro-conique en acier thermolaqué de hauteur 7 mètres et de 2 lanternes décoratives routières (pour éclairer voie et parking à la fois), équipées d'une source LED 30 Watts et 20 Watts bi-puissance, RAL à définir.
 - Fourniture et pose de 2 ensembles d'éclairage public simple feu composés chacun d'un mât cylindro-conique cintré en acier thermolaqué de hauteur 7 mètres et d'une lanterne décorative routière, équipée d'une source LED 30 Watts bi-puissance, RAL à définir.
 - Depuis la nouvelle commande d'éclairage (à créer dans le nouveau poste posé par Enedis) jusqu'à la première borne, déroulage d'un câble d'éclairage public en conducteur U1000RO2V + câblette de terre sur une longueur de 90 mètres dans une gaine 75 mm posée en attente par l'aménageur.
 - Fourniture et pose d'une horloge astronomique, radiopilotée, 2 canaux dans la nouvelle commande d'éclairage.

- Parking Gymnase (places 29 à 40) :
 - Fourniture et pose de 2 ensembles d'éclairage public simple feu composés chacun d'un mât cylindro-conique cintré en acier thermolaqué de hauteur 5 mètres et d'une lanterne décorative routière, équipée d'une source LED 20 Watts bi-puissance, RAL à définir, en périphérie du parking.
 - Nota : les places centrales seront couvertes par les ombrières. L'éclairage de ces places sera donc intégré dans le projet Ombrières.

- Piétonnier entre parking et gymnase :
 - Fourniture et pose de 5 bornes basses équipés de source LED 12 Watts, RAL à définir par la mairie, de préférence IK 10 et en fonte (pour le vandalisme).
 - Le niveau d'éclairement moyen devra être conforme à la norme PMR (20 lux)
 - Déroulage d'un câble d'éclairage public en conducteur U1000RO2V + câblette de terre sur une longueur de 30 mètres dans une gaine 75 mm posée en attente par l'aménageur.

- Pigeonnier :
 - Depuis la borne la plus proche, déroulage d'un câble d'éclairage public en conducteur U1000RO2V + câblette de terre sur une longueur de 30 mètres dans une gaine 75 mm posée en attente par l'aménageur.
 - Fourniture et pose sur la façade de 4 réglettes équipées de source LED 15 Watts.

- Construction d'un réseau d'éclairage 2x16 mm² sur façade d'une longueur de 20 mètres.

NOTA :

- Une gaine TPC 75 mm sera également prévue par l'aménageur pour l'alimentation de l'éclairage sous les ombrières.
- Confection de chaussettes de tirage au pied de chaque candélabre (solution antivol de câble)
- Tous les appareils seront équipés de drivers bi-puissance permettant une réduction de puissance d'au moins 50% au cœur de la nuit, tout en gardant un niveau d'éclairage suffisant.
- Sauf zone à configuration particulière (Accès PMR, piétonniers, ...) ou demande du maire, les projets d'éclairage relèvent de la classe énergétique A+, la plus économe au regard du schéma de l'ADEME.
- Les luminaires seront certifiés en catégorie 1 au regard des certificats d'économie d'énergie en éclairage public (La catégorie 1 comprend les luminaires disposant d'une attestation du constructeur mentionnant une efficacité lumineuse = 90 lumens par Watt et ULOR = 1 % ou pour les luminaires à LED, ULR = 3%).

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	12 992 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	33 000 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	36 992 €
Total	82 984 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ **3587 €** sur la base d'un

emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2,5%, l'annuité définitive sollicitée à la commune étant calculée sur la base du taux de l'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Monsieur SCAPIN

Une question annexe à ce projet. Vous parlez des ombrières. Qui va les réaliser et les financer ?

Monsieur le Maire

Ce sera le SDEHG aussi.

Il y aura un financement comme pour les autres ombrières.

Monsieur ROBIN

Pour l'instant, on a juste fait la demande.

On n'a pas les APS. À titre d'info, on a fait une demande aussi pour l'éclairage, la continuité de l'éclairage entre le rond-point existant Boulbène, pour prolonger jusqu'au futur rond-point sur la 820. Là aussi, on a fait une demande d'éclairage. Les futures ombrières rentreront dans la SEM.

Monsieur Oliveira.

Ces ombrières vont servir aussi pour l'autoconsommation du gymnase ou pas ?

Monsieur ROBIN

Oui. Ça rentrera dans le projet de la SEM qu'on va faire avec le SDEHG.

Monsieur le Maire

C'est pour ça qu'on n'a pas fait de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase puisqu'on avait les ombrières à côté.

Monsieur OLIVEIRA

Monsieur le Maire, une question. Sur le parking du lycée, est-ce que vous pensez qu'ils vont mettre aussi des ombrières puisqu'il y aura un parking automatiquement ?

Monsieur le Maire

Je ne me souviens pas du projet, mais je pense qu'ils ont des panneaux photovoltaïques sur les toits. Peut-être que le département le fera sur l'aire de covoiturage, je n'en sais rien. Le chauffage du lycée, c'est de la géothermie par contre.

Monsieur ROBIN

La nouvelle aire de covoiturage, la future aire de covoiturage.

Monsieur le MAIRE

La future aire de covoiturage, je ne sais pas s'il y a des ombrières prévues.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 25

ABSTENTION : 2 (Mrs GALLET, SCAPIN)

Mme HOAREAU ne participe pas au vote.

Délibération affichée et publiée le 15/04/2024

Reçue en Sous-Préfecture le 11/04/2024

N°4-11/2024 Avenant n° 2 – Promesse de bail emphytéotique et de construction de servitudes (signée en date du 24 octobre 2017)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur des terrains municipaux correspondant à l'ex déchetterie par la Société EDF Renouvelables France.

L'avenant rajoute une prolongation de 3 ans à son échéance initiale à savoir jusqu'au 23 octobre 2027.

Madame CAVALIERI D'ORO

Parce que vous parlez de parc éolien.

Monsieur TATIBOUET

Dans la délibération, je n'ai pas fait attention.

Madame CAVALIERI D'ORO

Dans l'autorisation, vous parlez de parc éolien, l'implantation d'un parc éolien.

Monsieur TATIBOUET

C'est une erreur.

Madame HOAREAU

Un rectificatif a été produit. Vous avez peut-être la première version. Il y avait eu une erreur dans la transmission, ça a été rectifié en photovoltaïque. Non, c'est toute la centrale photovoltaïque. On peut vous relire le délibéré pour que ça soit apprécié avant que Pascal explique. Il est donc proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable pour que la société EDF Renouvelables France, ainsi que toutes sociétés lui appartenant, à utiliser le terrain de la mairie pour l'étude de la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque. D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société EDF Renouvelables France, ainsi que toutes sociétés lui appartenant, tout document afférant au projet, y compris l'acte notarié qui en découlerait. Il y avait eu une erreur dans le premier envoi.

Monsieur TATIBOUET

Une première promesse de bail avait été signée en 2017, qui nous avait fait travailler avec EDF Renouvelables sur le projet de réhabilitation de la décharge et sur le projet de centrale. Un premier avenant avait été signé en conseil municipal concernant la révision du montant du loyer. Vu que cet avenant arrive à échéance, il faut actualiser cette promesse de bail par cet avenant. C'est simplement une actualisation parce que la durée du premier avenant arrivait à échéance ou est arrivée à échéance. Si vous voulez quelques informations sur le projet, le retard dans la réalisation du projet vient du fait que le réseau Enedis passant n'est pas suffisamment puissant.

EDF Renouvelables nous indique que la réalisation est escomptée fin 2026, car le renforcement aura lieu en 2026. Ce sont les dernières informations qu'on a eues par EDF Renouvelables qui avaient eux-mêmes des informations auprès d'Enedis. Tant qu'ils n'ont pas l'aval d'Enedis pour raccorder, ils ne construisent pas la centrale sachant que le délai de construction est d'environ quatre mois.

Pour l'instant, rien ne se passe. Le site est toujours entretenu. La nature reprend un peu ses droits, mais on surveille un peu tout ça. Il faut espérer que début 2025, on ait quelque chose qui nous indique que le réseau va être renforcé et que la centrale sera construite et réalisée. On travaille, depuis 2018, avec EDF Renouvelables sur ce projet puisque ce sont eux qui avaient eu la promesse de bail. On a travaillé avec eux sur tout l'aspect réhabilitation. Il a fallu que la DREAL publie un arrêté de réhabilitation de la décharge conjointement à un projet de centrale. Voilà les quelques explications que je peux donner. Si vous en voulez d'autres.

Monsieur SCAPIN

J'ai bien compris que l'avenant consistait à prolonger le bail initial. Qu'est-ce qu'il y a dans cette promesse ? Hormis la date, on ne sait pas trop ce qu'il y a dedans.

Monsieur TATIBOUET

La promesse initiale ou l'avenant à la promesse ?

Monsieur SCAPIN

Non, la promesse initiale.

Monsieur TATIBOUET

La promesse initiale, c'est de répertorier la parcelle et fixer les conditions d'un bail avec le prometteur et EDF Renouvelables. C'était une des dernières délibérations prises par l'ancienne équipe Bastiani en octobre 2017.

Monsieur le Maire

Ce qu'il y a dedans, c'est à peu près un loyer de 4 000 euros l'hectare.

Monsieur SCAPIN

D'accord. Le projet est défini ?

Monsieur TATIBOUET

Non.

Monsieur le Maire

Le projet, c'est un parc photovoltaïque.

Monsieur SCAPIN

Il n'est pas dimensionné ?

Monsieur le Maire

Il est dimensionné. Ça fait 4,5 hectares.

Madame HOAREAU

Il y a eu un permis qui est d'ailleurs passé en enquête publique puisque c'était un permis État. Il y a eu une enquête publique qui date d'un an et demi, deux ans. En reprenant les débats d'il y a quelques années, on doit retrouver la trace de ces éléments. Le permis a été déjà accordé. C'est un projet complètement mûr, mais il souffre de cette problématique de raccordement qui le décale. On en avait débattu à cette occasion.

Monsieur TATIBOUET

Juste une précision encore. À l'origine de la promesse initiale, le projet n'était pas défini. Il a fallu qu'on travaille avec EDF pour affiner le projet, le dimensionner, etc. L'avenant à la promesse de bail récapitule ou plutôt rend compte des engagements des différentes parties, c'est-à-dire la collectivité et EDF Renouvelables concernant la réhabilitation et l'implantation de la centrale.

Monsieur OLIVEIRA

J'aurais une question. Pour ce qui est de la gestion et l'exploitation du site, est-ce que vous avez signé un bail pour 20 ans, 25 ans ? Ou pas encore ?

Monsieur TATIBOUET

Non, pour l'instant, on est juste au stade de la promesse. Quand EDF nous donnera le vert, on peut construire. Alors là, on signera un bail.

Madame HOAREAU

C'est nécessaire pour le passage en CRE, en commission des énergies renouvelables. Ce sont des éléments du dossier. Puisqu'ils ne sont pas propriétaires de la parcelle, ils doivent pouvoir se prévaloir d'une promesse de bail. Mais le bail ne sera conclu qu'au moment où ils pourront démarrer les travaux. Ils ne peuvent lancer ces travaux qu'à partir du moment où ils ont l'autorisation de raccordement.

**Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

- Emettre un avis favorable pour que la société EDF Renouvelables France ainsi que toute société lui appartenant, utilisent les terrains de la mairie pour l'étude, la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque.
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la société EDF Renouvelables France ainsi que toute société lui appartenant, tout document afférent au projet y compris l'acte notarié qui en découlerait.

*Délibération affichée et publiée le 15/04/2024
Reçue en Sous-Préfecture le 11/04/2024*

RAJOUT SUR TABLE :

N°4-12/2024 Avenant n° 2 – Demande de subvention au titre du FIPD – Complément du dispositif de vidéoprotection

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal son souhait de compléter le dispositif de vidéoprotection de la commune en rajoutant 6 caméras.

Monsieur le Maire rappelle que la commune poursuit son objectif en matière de sûreté et de sécurité via la vidéoprotection qui permet de :

- Prévenir la délinquance,
- Faciliter l'identification et l'interpellation des auteurs d'infractions,
- Aider à l'élucidation des actes de malveillance.

Le coût estimatif des 6 caméras est de 51 000 € HT.

Le périmètre géographique d'installation des caméras est :

- Croisement rue Anatole France/Impasse Cambolas,
- Croisement route de Grépiac/Chemin de la Gravette,
- Croisement rue Jean Jaurès/RD820,
- Site de l'école Emile Zola,
- Futur rond-point route de Caujac,
- Futur Gymnase du lycée

M. le Maire sollicite une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

On a rajouté la demande de subvention au titre du FIPD, pour un complément du dispositif de vidéoprotection. On vous propose le rajout de six caméras. Il n'y a pas que les caméras, il y a toute l'installation qui doit être faite à chacun des points. Comme point, il y a le futur gymnase, mais aussi d'autres points ont été marqués nécessaires à certains croisements en particulier et le site de l'école primaire Zola où il se passe pas mal d'activités. Des questions là-dessus ?

Monsieur SCAPIN

On a un retour, Monsieur Massacrier, des élucidations d'actes de malveillance par rapport aux caméras qui sont déjà en place ou pas ?

Monsieur MASSACRIER

Des demandes de réquisition ont été faites par la gendarmerie, mais il y en a presque toutes les semaines.

Monsieur SCAPIN

Est-ce que les caméras sont efficaces ?

Monsieur MASSACRIER

Oui, puisqu'on réquisitionne des vidéos.

Monsieur SCAPIN

Et on trouve des choses dessus ?

Monsieur MASSACRIER

Ça aide souvent, oui.

Monsieur le Maire

Surtout les plaques d'immatriculation des voitures.

Monsieur GALLET

Il y a eu combien de réquisition en 2023 ?

Vu qu'il y en a tous les jours, donc ça fait 360, je vous dis à la louche.

Monsieur MASSACRIER

Presque tous les jours, mais pas le dimanche.

Monsieur GALLET

On sort les 52 dimanches, plus de 300 on va dire.

Monsieur MASSACRIER

Et les jours fériés.

Monsieur GALLET

Plus de 300, d'accord.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire

et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

- Valide l'installation des 6 nouvelles caméras
- Valide la demande de subvention au titre du FIPD 2024

Délibération affichée et publiée le 15/04/2024

Reçue en Sous-Préfecture le 11/04/2024

Le Maire

René AZEMA